

Obtenir le titre de Maître Artisan

Référence : 0.2

Thématique : Formalité administrative

Notre engagement

Avec cette qualification, vous valorisez votre activité et votre savoir-faire auprès de votre clientèle en affichant le logo rouge Maître Artisan.
Le titre de Maître Artisan est un titre présentant un réel avantage commercial. Il représente la plus haute distinction qu'il est possible d'attribuer à un artisan.

Notre service

Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompage dans votre démarche pour :

- transmettre le dossier de demande de titre de Maître Artisan,
- vous accompagner au montage du dossier de demande,
- étudier votre dossier et le suivi de la décision de délivrance du titre,
- inscrire cette reconnaissance au Registre National des Entreprises (RNE) pour être reconnu et visible, vous adresser votre attestation.

Le titre de Maître Artisan est attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du département sous réserve :

- d'être titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe et de justifier de 2 années de pratique professionnelle.

Il est attribué par la commision régionale des qualifications, sur dossier, sous réserve :

- soit d'être titulaire d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, de justifier de qualifications en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeurs correspondantes au brevet de maîtrise et de justifier de 2 années de pratique professionnelle,
- soit, en l'absence de diplôme, d'être immatriculé au Registre National des Entreprises (RNE) depuis au moins 10 ans dans le métier et de pouvoir justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de sa participation aux actions de formation (formation d'apprentis par exemple).

Les plus

Après obtention de votre titre de Maître Artisan, affichez-la avec le logo rouge Artisan pour :

- affirmer votre identité d'entreprise artisanale,
- valoriser votre qualification professionnelle,
- promouvoir votre savoir- faire.

Téléchargez le dossier de demande

Délivré par:

- Agence de Digne-les-Bains : 23, allée des Fontainiers, 04000 - Digne-les-Bains
- Agence de Gap : Square Voltaire - CS 70168, 05005 - Gap cedex
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var
- Agence de Marseille-Prado : 117, avenue du Prado 13008 Marseille
- Agence d'Avignon : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon
- Agence de Draguignan : 73, place du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins, Espace Chabran, 83300 Draguignan
- Agence de La Valette-du-Var : Avenue des Frères Lumière, 83160 La Valette-du-Var
- Agence d'Arles : Les Bureaux de Fourchon 1 bis, avenue Charlie Chaplin, 13200 Arles
- Agence de Salon-de-Provence : 140, avenue du 22 août 1944, 13300 Salon-de-Provence
- Agence de Venelles : 1, impasse du Plateau-de-la-Gare, 13770 Venelles

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit